

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A ANNEXER A TOUTE
DEMANDE D'URBANISME**

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la mise en application de nouveaux textes réglementaires a modifié le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Conformément à ces nouvelles dispositions ERDF est maintenant consulté lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Pour permettre cette consultation le demandeur devra déposer en mairie :

un exemplaire supplémentaire de son dossier, accompagné de ce formulaire.

NOM PRENOM

ADRESSE DU TERRAIN :

.....

ADRESSE DU DEMANDEUR :

.....

.....

PUISSANCE DE RACCORDEMENT DEMANDEE *

MONOPHASE 12KVA

TRIPHASE 36KVA > à 36 KVA :(à préciser)

ENERGIE DE CHAUFFAGE ENVISAGEE :

.....

POMPE A CHALEUR : OUI NON

*Ces renseignements pouvant influencer sur l'instruction de votre demande d'urbanisme veillez à vous rapprocher de votre architecte ou de votre électricien pour compléter ce document.

FAIT A :LE

SIGNATURE DU DEMANDEUR :